

Article

« L'étude des institutions électorales et parlementaires : bilan et perspectives d'avenir »

Louis Massicotte

Politique, n° 23, 1993, p. 21-41.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/040746ar>

DOI: 10.7202/040746ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'ÉTUDE DES INSTITUTIONS ÉLECTORALES ET PARLEMENTAIRES BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Louis Massicotte

Université de Montréal

Cet article passe en revue les contributions des politologues québécois dans le domaine des institutions électorales et parlementaires. Si ce secteur a été moins exploré que beaucoup d'autres, c'est probablement parce que la discipline a pris son essor au Québec au moment où ses paradigmes se réorientaient dans de nouvelles directions. Les perspectives d'avenir semblent plus prometteuses.

Un bilan des connaissances peut prendre plusieurs formes : liste bibliographique (commentée ou non), résumé des principaux constats et des points de désaccord entre spécialistes, explication des contraintes qui ont amené les auteurs à privilégier certaines pistes et à en négliger d'autres.

Nous nous proposons de procéder d'abord à un inventaire des différentes contributions secteur par secteur, sans nous limiter nécessairement à celles des «politologues», au sens strict du terme¹. L'exercice nous amènera à nous demander pourquoi la science politique a négligé le domaine

1. Pour Michel Leclerc (*La science politique au Québec*, p. 13-14), la science politique, c'est ce que font les politologues (l'auteur dit : «politologues»), et les politologues sont ceux qui exercent une activité de recherche et d'enseignement au sein d'un département universitaire. Cette définition procède d'une vision bien étroite: *mutatis mutandis*, un chimiste embauché par un grand laboratoire de recherche privé perdrait sa qualité de chimiste!

des institutions électorales et parlementaires², et à spéculer sur les chances que cette lacune soit corrigée à l'avenir.

Les institutions électorales

Ce secteur, auquel les spécialistes du droit public n'accordent habituellement qu'une attention secondaire, est de loin le mieux étudié par la science politique.

La délimitation des circonscriptions électorales est une préoccupation ancienne, qui a suscité des contributions de Cliche (1961), Bonenfant (1962), Lemieux (1967), Bernard (1969), Boily (1971a et 1971b), Massicotte et Bernard (1985). L'unanimité est ici frappante : tous les auteurs s'entendent pour stigmatiser les inégalités de population et pour recommander que la carte électorale soit tracée par une commission indépendante et dépolitisée, sur le modèle outaouais. L'opinion contraire, si forte parmi les parlementaires, et selon laquelle milieux ruraux et régions périphériques méritaient une certaine surreprésentation parlementaire, n'a pas trouvé de défenseurs au sein de la discipline.

On observe dans ces travaux une propension à mesurer de façon minutieuse les inégalités de représentation et à déplorer les conséquences politiques de ce phénomène, notamment la surreprésentation des milieux ruraux. On peut parler d'une version québécoise d'un courant fort actif dans la discipline (surtout aux États-Unis) durant les années 60 : les auteurs utilisent les techniques et concepts développés par leurs collègues américains (Dauer, Kelsay, Schubert, Press, etc.), sans négliger pour autant, à l'instar de ces derniers, la contribution des auteurs français (Émeri, Lalumière).

Ce filon semble maintenant un peu épuisé, peut-être grâce au succès « politique » des auteurs. En effet, le mouvement de contestation plus vaste qu'alimentaient leurs œuvres a triomphé et les inégalités de représentation — du moins celles à base géographique — ne sont plus aujourd'hui

2. Ce bilan ne couvre ni l'étude du fédéralisme, ni la protection des droits et libertés de la personne par voie judiciaire. Il s'étend toutefois à la législation référendaire, étroitement apparentée à la législation électorale.

qu'un mauvais souvenir depuis l'abrogation de l'article 80 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui protégeait certaines circonscriptions, depuis la création d'une Commission permanente des districts électoraux (ancêtre de l'actuelle Commission de la représentation électorale) et depuis la réforme capitale entrée en vigueur en 1973. Les remaniements plus modestes apportés depuis cette dernière date au niveau provincial, de même que le rôle joué par la Commission de la représentation dans le domaine municipal, n'ont pas suscité le même intérêt.

L'une des dominantes des travaux relatifs aux circonscriptions électorales était de souligner que les inégalités de population entre circonscriptions, bien qu'elles aient minimisé les défaites de l'Union nationale et accentué ses victoires, ne pouvaient être tenues pour la cause principale des distorsions affectant la représentation parlementaire des partis, et que pour supprimer ces distorsions, il fallait remettre en cause le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour lui-même. À tour de rôle, Lemieux, Gilbert et Blais (1970), Mellos et Sankoff (1973), Carlos (1976), Massicotte (1983), Carignan (1985), à l'aide de méthodes parfois simples, parfois hautement alambiquées, ont martelé cette réalité de base. On a souligné aussi que la concentration excessive des votes libéraux dans les circonscriptions anglophones constituait pour ce parti un handicap sérieux, voire un *gerrymander* linguistique involontaire.

Nombre d'auteurs ont pris position par la suite dans le débat, qui s'étire maintenant depuis un quart de siècle³, sur les mérites comparés des diverses formules. À la «mode allemande» lancée par Boily (1966 et 1967), et qui fleurit au lendemain de la déconfiture (parlementaire plus qu'électorale) du Parti québécois en 1970, a succédé durant les années 80 la «proportionnelle régionale modérée» imaginée par Lemieux (Lemieux et Lavoie, 1984) et peaufinée ensuite par le

3. Raymond Aron identifiait le «désir d'améliorer et de réformer les institutions existantes» comme l'un des deux motifs principaux de la science politique. R. Aron, «La science politique en France», dans UNESCO, *La Science politique contemporaine*, 1950, p. 68.

mandarinat électoral provincial. L'une et l'autre formule ont été amplement critiquées, et aucune, malgré le recours en 1981-1984 à tous les moyens possibles, n'a rallié le soutien des parlementaires, bien servis par le système actuel, ou celui de la population, restée passablement indifférente à ce débat. Il faut dire que ce sont essentiellement les déboires initiaux des partis indépendantistes qui ont stimulé l'intérêt des politologues pour cette question, et que les succès électoraux du Parti québécois depuis 1976 ont beaucoup diminué depuis l'élan du mouvement de réforme.

Certains regretteront que l'attention des spécialistes québécois ait été accaparée par le mode de scrutin et la carte électorale. Sans revêtir un caractère aussi névralgique que ces deux questions, les listes électorales, l'administration des scrutins, les modes de votation destinés à des catégories spéciales de citoyens et la réglementation de la publicité radiodiffusée ont dans la réalité plus d'importance que les politologues ne leur en ont accordée. Mais, il est parfaitement injuste de dire, comme on l'a fait il y a quelques années, qu'aucun professeur de science politique ne s'y connaissait en matière de loi électorale. La synthèse historique de Bernard et Laforte (1969) sur la législation électorale de 1792 à 1967, les contributions de Lemieux (1966), Boily (1971a) et Massicotte (1984 et 1992b) montrent que les techniciens des élections n'ont pas le monopole en ce domaine. Notons aussi que la propension à privilégier le mode de scrutin et la carte électorale au détriment de la loi électorale ne paraît nullement exclusive aux universitaires québécois.

La dénonciation des moeurs électorales duplessistes durant les années 50 a encouragé les politiciens à s'engager dans la voie des réformes. Cette dénonciation n'est pas plus étrangère à l'attention accordée par les analystes au rôle de l'argent pendant et entre les élections. Le secteur des dépenses d'élections et du financement des partis a été exploré par Angell (1966, 1982, 1987). Palda (1973) a étudié l'impact des dépenses sur les résultats. Massicotte (1992a) a examiné les contributions politiques. Cloutier (1980) et Patenaude (1981) ont stigmatisé la publicité gouvernementale, à tout le moins celle qui émanait du gouvernement fédéral. Le livre des historiens Jean et Marcel

Hamelin (1962), de même que la série d'articles de Laporte (1956), constituent toujours des sources intéressantes sur les moeurs électorales du passé, auxquelles pourraient s'ajouter avec profit des inventaires plus contemporains.

La validité de la contribution des politologues en cette matière a reçu une reconnaissance institutionnelle. Reconnaissance qui s'est manifestée par la participation de Lemieux aux travaux des comités Grenier (1962) et Drouin (1972), dans ce dernier cas en compagnie de Lalande et de Meynaud; par la présence de G. Bourassa (depuis 1982) au sein de la Commission de la représentation électorale; par la rédaction de travaux de recherche pour les commissions Barbeau (1966) et Lortie (1991); et par de nombreuses invitations à comparaître devant des commissions parlementaires à Ottawa et à Québec.

Les contributions des auteurs dans le domaine électoral sont restées centrées sur le cas québécois. La redistribution électorale à la Chambre des communes, les dépenses d'élection et l'opportunité de modifier le mode de scrutin pour réduire la polarisation régionale ont suscité peu de réflexions originales de la part des universitaires québécois. Il faut cependant souligner la contribution de Caron (1967) à l'étude de la carte électorale fédérale, et celle de Pelletier (1985) à l'étude de l'élection du Sénat au suffrage universel, de même que l'analyse comparative de la loi référendaire québécoise et du projet de loi référendaire (1978) fédéral par Brun et Tremblay (1979). Dans un essai récent, Matthews écrit que «la contribution d'une population à la connaissance de son pays est indicatrice de l'intérêt qu'on y porte»⁴. En remplaçant «population» par «communauté intellectuelle», cette citation s'appliquerait sur mesure au cas qui nous occupe.

Bref, si la moitié de nos affaires publiques se gère à Ottawa, la chose ne transparaît guère dans la science politique québécoise. Un tel désintérêt à l'égard du gouvernement fédéral n'est qu'un symptôme d'une tendance générale des œuvres des politologues québécois dans le

4. G. Matthews, *L'Accord. Comment Bourassa fera l'indépendance*, Montréal, Editions du Jour, 1990, p. 121.

domaine institutionnel. Ottawa et les autres pays y apparaissent à l'occasion, mais en tant que sources d'inspiration pour les réformes à apporter ici, plutôt qu'à titre de matériaux de base pour l'élaboration de généralisations à la Duverger, Rae ou Lijphart.

Faut-il condamner cette concentration des études sur l'ordre provincial de gouvernement? Il nous semble légitime, au moins dans un premier temps, que l'on ait exploré prioritairement le Québec, surtout à une époque où tout était à faire. Qui s'y serait intéressé si nous ne l'avions pas fait? Il n'est pas dit cependant que cet accent exclusif doive être indéfiniment maintenu. Les perspectives d'avenir les plus intéressantes se situent probablement du côté comparatif, plutôt que dans la répétition des arguties classiques sur les mérites et démérites de la proportionnelle. Une étude plus récente (Blais et Dion, 1990) indique peut-être la voie à suivre en testant empiriquement l'hypothèse selon laquelle les nouvelles démocraties ne peuvent se permettre la proportionnelle.

Le domaine parlementaire

Nous entendons ici le terme «Parlement» au sens que notre droit public lui donne et qui englobe non seulement les chambres législatives, mais aussi la Couronne.

Comme on pouvait s'y attendre, la monarchie n'a guère retenu l'attention. La littérature à ce sujet comprend des textes eux-mêmes anciens de Mallory (1960), de Charbonneau (1961) et de Bonenfant (1963a). Comme beaucoup de deuxièmes chambres, notre ancien Conseil législatif a été scruté plus tôt que la chambre basse. Bonenfant (1963b), Chevrette et Orban (1968, 1969) l'ont fait avec un bien grand sérieux, qui contraste avec les moqueries — d'ailleurs justifiées — dont l'institution était devenue la cible durant ses dernières années d'existence. Le Sénat a eu droit à moins d'attention, sa réforme ayant néanmoins suscité quelques lueurs d'intérêt.

Les parlementaires nous ont plus intéressés que le Parlement, à en juger par le développement remarquable des études sur le personnel politique. Cette voie d'analyse,

ouverte par Jean Hamelin dans une conférence à l'ICAP, a fait l'objet d'une contribution majeure de la part de Boily (1969 et 1982) portant non seulement sur les députés mais aussi sur les candidats battus. Gélinas (1969) se rattache aussi à cette première génération d'études de sociologie des assemblées, travaux fondés sur le bon vieux *Canadian Parliamentary Guide* de Normandin. La publication en 1979 du *Répertoire des parlementaires québécois* a coïncidé avec une deuxième vague de travaux, ceux de Deschênes (1979), Bédard (1981), Pelletier (1984a), Sénécal (1984), Roberge (1984), Pelletier et Crête (1988).

Les origines lointaines de l'Assemblée ont été scrutées par Brun (1970) et Hare (1973). Le recteur Marcel Hamelin (1974) a consacré un ouvrage important aux années de formation de l'Assemblée législative. Bonenfant (1973, 1974) a retracé l'évolution du Règlement de l'Assemblée. Massicotte (1989b) a couvert l'évolution du Parlement québécois depuis 1867. Plusieurs auteurs ont fait la synthèse des réformes des années 70 et 80 : Ouellet (1984), Deschênes (1984), Pelletier (1984b), Massicotte (1985), L. Bernard (1987). Macleod (1975 et 1977) et Harmegnies (1974) ont écrit sur les commissions parlementaires réformées. Les relations entre les parlementaires et l'administration ont été scrutées par Gélinas (1969) et lors du colloque organisé par le Centre d'études politiques et administratives du Québec (CEPAQ) de l'ENAP (1984). Le contrôle des finances publiques a été étudié par A. Bernard (1964, 1969a) et Massé-Tardif (1982).

Dans la tradition de Lowell, Lovink (1976) et Massicotte (1989a) ont exploré la cohésion des partis à l'Assemblée. Ces données, de même que celles portant sur les défaites du gouvernement et sur la législation d'initiative parlementaire, ont révélé qu'on pouvait parler d'un âge d'or du simple député durant le dernier tiers du siècle dernier, âge d'or dont il ne reste à peu près rien aujourd'hui.

Il faut souligner ici l'abondante contribution des historiens et politologues attachés au service de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Deschênes, Bernier, Champagne, Thériault et Bédard, pour n'en nommer que quelques-uns, ont écrit de nombreux textes sur des aspects

bien délimités du fonctionnement de l'institution parlementaire⁵.

Dans le domaine parlementaire, la contribution des politologues voisine avec celle, imposante, des historiens et des juristes et ne peut prétendre à l'hégémonie acquise en matière électorale. Mais dans les deux cas leur contribution tend à ignorer l'État fédéral. Mentionnons cependant l'étude comparative des procédures parlementaires à Ottawa et à Québec réalisée par Benezra (1970).

La question plus vaste du régime politique a été peu souvent abordée. L'on n'a guère discuté des mérites comparés des régimes présidentiels et parlementaires, des constitutions rigides et souples, du parlementarisme rationalisé à l'européenne. On trouve des pistes intéressantes dans la discussion qui opposa J. C. Bonenfant et René Lévesque en commission parlementaire à la fin des années 60⁶ et dans la conférence de Jacques-Yvan Morin (1985).

À la recherche d'explications

Il y a quelques années, les auteurs constataient de façon presque unanime que les institutions parlementaires étaient le parent pauvre de la discipline. À propos de la période 1760-1867, Boily et Bernier écrivaient : «Le peu d'intérêt des [politologues] pour des questions traditionnellement liées à leur domaine d'étude en d'autres pays étonne⁷». Ils relevaient le «très petit nombre d'études se situant dans ce que nous appellerions la zone de contact entre la science politique et le droit constitutionnel⁸». Landry

5. Par comparaison, le Bureau du directeur général des élections du Québec a été beaucoup plus lent à concrétiser le mandat de recherche pourtant explicite que contient la *Loi électorale*.

6. Voir *Journal des débats (Commissions)*, 14 août 1969, p. 3022-3055.

7. Gérald Bernier et Robert Boily, *Le Québec en transition : 1760-1867. Bibliographie thématique*, Montréal, ACFAS, 1987, p. 106.

8. *Ibid.*

écrivait en 1983 : « On ne sait rien de plus maintenant qu'il y a 15 ans relativement au parlementarisme québécois (...) personne ne semble s'intéresser à l'étude des institutions politiques (et de leur *design*)⁹ ». Dans le même ouvrage, Bélanger notait qu'« on compte peu d'ouvrages qui se soient astreints à l'analyse méthodique du processus législatif¹⁰ ». Que des auteurs se soient aperçus de cette lacune constitue déjà un progrès en soi : quelques années plus tôt, on s'en serait presque vanté ! Mais comment expliquer cette carence dans un champ d'intérêt en principe naturel pour les politologues ?

Peut-être la culture y est-elle pour quelque chose. Beaucoup d'entre nous sont fortement influencés par la mentalité qui prévaut en France. Or, contrairement aux Anglo-Américains, les Français n'ont pas fait de leurs institutions politiques un fétiche national. La succession relativement rapide chez eux des constitutions et des modes de scrutin et l'absence jusqu'à une période récente de consensus sur le régime approprié à la nation rendaient difficile la sacralisation d'un régime politique dont l'histoire enseignait la valeur relative. On peut penser que cette habitude a déteint chez nos propres politologues. En plus, des institutions monarchiques d'origine britannique pouvaient difficilement susciter l'enthousiasme ou le respect des politologues québécois, ardents nationalistes pour la plupart.

Ce type d'explication comporte une part de vérité. Par exemple, le nationalisme des politologues québécois n'est certainement pas sans rapport avec la rareté des travaux sur leurs institutions fédérales. « Étudier le fonctionnement des institutions fédérales canadiennes, écrivent Cloutier et Latouche, c'est courir le risque de se voir automatiquement

9. Cité par Vincent Lemieux dans *Recherches sociographiques*, 1985, vol. 26, nos 1-2, p. 152.

10. A.-J. Bélanger, « Lectures politiques », *Recherches sociographiques*, 1985, vol. 26, nos 1-2, p. 124.

étiqueté comme partisan du fédéralisme¹¹». À en juger par la récolte, bien peu ont osé courir un tel risque...

Mais l'explication par le facteur culturel comporte des limites. Que les institutions françaises n'aient pendant longtemps suscité ni respect ni consensus n'a pas empêché les Français de les bien étudier¹². Qui a parcouru les nombreux manuels de droit constitutionnel français ne peut par ailleurs manquer d'être frappé par les témoignages d'admiration que multiplient les auteurs à l'égard du régime parlementaire britannique. De même, l'absence de dévotion à l'égard du dispositif institutionnel existant n'a pas empêché un Laski de consacrer d'excellents ouvrages au régime britannique, ni Marx de consacrer une vie entière à scruter le développement du capitalisme.

Plus convaincante me paraît une explication de nature historique. Andrew nous fournit la bonne piste en soulignant l'importance des paradigmes dominants dans le développement de la discipline¹³. La science politique québécoise est née à une époque (les années 50) où le paradigme institutionnaliste cédait le pas au behaviorisme. Ce courant ne bannissait pas l'étude des institutions¹⁴, mais il la dévalorisait, en ouvrant des champs nouveaux aux chercheurs et en proclamant l'importance des relations entre le système politique et son environnement¹⁵. La tendance

11. É. Cloutier et D. Latouche, *Le système politique québécois*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, p. 8.

12. C'est le jugement de Raymond Aron, «La science politique en France», dans UNESCO, *La Science politique contemporaine*, 1950, p. 52-68, à la page 55. Voir aussi Pierre Favre, «Histoire de la science politique», dans M. Grawitz et J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, tome 1, Paris, P.U.F., 1985, p. 3-45.

13. *Recherches sociographiques*, 1985, vol. 26, nos 1-2, p. 146.

14. G. Almond s'en défend dans «The Return to the State», *American Political Science Review*, 1988, vol. 82, no 3, p. 853-901.

15. R. Boily, *Québec 1940-1969. Le Système politique québécois et son environnement* (Montréal, P.U.M., 1971) résumé, en avant-propos, la sagesse conventionnelle : «Quiconque veut étudier le Québec politique (...) doit dépasser (...) l'aspect institutionnel proprement dit, le domaine politique au sens étroit du terme, et s'intéresser aux aspects économiques, sociologiques, idéologiques et historiques

contextualiste inhérente au behaviorisme s'est accentuée avec la vogue du néo-marxisme des années 70. Friands d'explications globales, les néo-marxistes éprouvaient encore moins d'intérêt pour les détails de l'aménagement institutionnel. Partisans d'un changement radical des sociétés occidentales, ils dévalorisaient la démocratie parlementaire, souvent «bourgeoise», presque toujours «formelle». Un enseignement de politique comparée destiné à des étudiants diplômés dans un département dominé par cette tendance pouvait ne pas dire un traître mot, en deux trimestres, des constitutions, des parlements et des élections, et ce même à la fin des années 80.

La dévalorisation de l'étude des institutions présentait moins d'inconvénients dans des pays où la science politique, discipline déjà ancienne, avait produit de solides travaux en la matière avant la révolution behavioriste. On pouvait parler dans ces cas de complément, d'enrichissement, d'exploration de voies nouvelles.

Tout autre était la situation au Québec. Le développement tardif des universités, l'absence dans les anciennes facultés de droit d'un noyau suffisamment important de professeurs de carrière et l'inexistence des départements de science politique ont étouffé la production en matière institutionnelle avant les années 50. Mais au moment où ces obstacles étaient levées, le paradigme intellectuel qui aurait pu engendrer une récolte intéressante dans le domaine des institutions s'effaçait devant d'autres paradigmes qui les dévalorisaient.

Perspectives d'avenir

Si l'analyse qui précède est exacte, cet article se terminera sur une note plus optimiste. Il y a lieu de croire en effet que les circonstances sont propices à une floraison intéressante dans un domaine jusqu'ici négligé.

qui constituent l'environnement et les fondements d'un régime politique» (p. xii-xiii). Voir aussi L. Dion, *Les groupes et le pouvoir politique aux Etats-Unis*, Québec, P.U.L., 1965, p. 7; et C.L. Taylor et M. Hudson, *World Handbook of Political and Social Indicators*, New Haven, Yale University Press (2e éd.), 1972, p. 14.

Le meilleur signe est évidemment l'évolution des paradigmes de la discipline. Depuis les années 80, on assiste à l'émergence de courants théoriques nouveaux, moins contextualistes que les précédents. Le «néo-institutionnalisme¹⁶» n'est pas un retour à l'institutionnalisme traditionnel. Il ouvre d'intéressantes perspectives dans la mesure où il libère les chercheurs d'automatismes hérités des orthodoxies antérieures, du genre : «n'explorons pas une explication d'ordre juridique puisque les institutions ne sont pas censées être importantes». Ce nouveau courant a pour essence de souligner l'importance des contraintes institutionnelles dans le comportement des acteurs. Peu iront aussi loin que Landry pour qui «la science politique est en train de redevenir la science des institutions», mais il frappe juste en affirmant qu'on se dirige «vers un paradigme néo-behavioriste qui postule que les choix des individus dépendent à la fois des arrangements institutionnels et des goûts et valeurs des individus¹⁷». Bref, une science politique plus équilibrée où les institutions n'occuperont pas toute la place, mais plutôt toute leur place.

L'autre facteur encourageant, c'est la persistance et même l'amplification dans l'univers politique des débats de nature institutionnelle. Des phénomènes dont la discipline avait eu tendance à minimiser l'importance depuis 40 ans ont continué à susciter des controverses assez chaudes. Mode de scrutin, Lac Meech, réforme du Sénat, réforme de la Cour suprême, réforme parlementaire à Québec, et maintenant démocratisation de l'Europe de l'Est et de l'Afrique, ce ne sont pas les sujets de thèse qui manqueront en ce domaine!

Désormais dispensés de s'excuser d'un intérêt pour les institutions, les chercheurs québécois œuvrant dans ce domaine inscriront probablement leurs futurs travaux dans une perspective spatiale plus vaste où les cas canadiens et

16. J.G. March et J.P. Olsen, «The New Institutionalism. Organizational Factors in Political Life», *American Political Science Review*, 1984, vol. 78, no 3, p. 734-749.

17. R. Landry, «La nouvelle analyse institutionnelle», *Politique*, no 6, automne 1984, p. 5-32, voir p. 30 et 10.

étrangers seront pleinement intégrés à une réflexion globale, au lieu de servir d'introduction à l'étude d'un problème purement québécois. Il est temps que nous prenions notre place dans la science politique universelle, non seulement à titre de spécialistes du Québec, mais à titre de comparatistes.

Bibliographie

- Almond, G.A., «The Return to the State», in *American Political Science Review*, vol. 82, no 3, 1988, p. 853-901.
- Angell, H.M., «Évolution et application des lois électorales du Québec sur les finances politiques», in Canada, Chambre des communes, Comité sur les dépenses électorales, *Rapport*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, p. 301-345.
- Angell, H.M., «Le système électoral québécois» in Sabourin, L. (dir.), *Le Système politique du Canada*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1968, p. 287-301.
- Angell, H.M., «Le financement des partis politiques provinciaux du Québec», in Lemieux, V. (dir.), *Personnel et partis politiques du Québec*, Montréal, Boréal, 1982, p. 69-89.
- Angell, H.M., «Duverger, Epstein and the Problem of the Mass Party», in *Revue canadienne de science politique*, vol. 20, no 2, 1987, p. 363-378.
- Bédard, M.-A., «La profession des députés (1867-1980)», in *Bulletin de la Bibliothèque de la législature*, vol. 11, no 1, 1981, p. 31-54.
- Bélanger, A.-J., «Lectures politiques», in *Recherches sociographiques*, vol. 26, nos 1-2, 1985, p. 119-136, suivi d'un débat et de commentaires de V. Lemieux, p. 137-154.
- Benezra, G., «Les nouvelles règles de la procédure parlementaire canadienne et québécoise», in *Revue générale de droit*, vol. 1, 1970, p. 397-440.
- Bernard, A., *Parliamentary Control of Public Finance in (the Province of) Quebec*, Thèse de maîtrise, Département de science politique, Université McGill, 1964.

- Bernard, A., «La fonction du contrôle parlementaire des finances publiques à l'Assemblée législative du Québec», in *Réflexions sur la politique au Québec*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1969a, p. 31-43.
- Bernard, A., *Les inégalités structurelles de représentation. La carte électorale du Québec 1867-1967*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1969b.
- Bernard, L., *Réflexions sur l'art de se gouverner. Essai d'un praticien*, Montréal, Québec/Amérique, 1987.
- Blais, A. et S. Dion, «Electoral Systems and the Consolidation of New Democracies», in Éthier, D. (dir.), *Democratic Transition and Consolidation in Southern Europe, Latin America and Southeast Asia*, Londres, Macmillan, 1990, p. 250-268.
- Boily, R., «Aspects politiques des systèmes électoraux», *Parti Pris*, vol. 3, no 7, 1966, p. 8-29.
- Boily, R., «Les modes de scrutin», in Fédération Libérale du Québec, *Pour une politique québécoise*, Montréal, Éditions du Jour, 1967, p. 142-154.
- Boily, R., *La Réforme électorale au Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 1971a.
- Boily, R., «Réforme de la carte électorale : les données du problème», in Migué, J. L. (dir.), *Le Québec d'aujourd'hui : Regards d'universitaires*, Montréal, Hurtubise-HMH, 1971b, p. 31-63.
- Boily, R., «Les hommes politiques du Québec 1867-1967», in Lemieux, V. (dir.), *Personnel et partis politiques au Québec. Aspects historiques*, Éditions du Boréal, 1982, p. 93-118. Publié d'abord dans Lemieux, V. (dir.), *Quatre élections provinciales au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969.
- Boily, R., «Le financement et l'intervention des tierces parties au référendum de 1980 au Québec», in *Démocratie et référendum : La procédure référendaire*, Montréal, Québec/Amérique et Département de science politique de l'Université de Montréal, 1992, p. 105-115.
- Bonenfant, J.-C., «Les douze circonscriptions électorales privilégiées du Québec», in *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 16, nos 1-2, 1962, p. 161-175.

- Bonenfant, J.-C., «Destitution d'un premier ministre et d'un lieutenant-gouverneur», in *Cahiers des Dix*, no 28, 1963a, p. 9-31.
- Bonenfant, J.-C., «Le bicaméralisme dans le Québec», in *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 29, no 4, 1963b, p. 495-504.
- Bonenfant, J.-C., «Le nouveau règlement permanent de l'Assemblée nationale du Québec», in *Cahiers de droit*, vol. 14, 1973, p. 93-110.
- Bonenfant, J.-C., «Un droit parlementaire québécois», in *Travaux et communications de l'Académie des sciences morales et politiques*, vol. II, Montréal, Bellarmin, 1974, p. 63-78.
- Brun, H., *La formation des institutions parlementaires québécoises 1791-1838*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970.
- Brun, H. et G. Tremblay, «Consultations populaires québécoises et référendums fédéraux», in *Cahiers de droit*, vol. 20, nos 1-2, 1979, p. 137-152.
- Carignan, D., *Les effets en aval du système électoral québécois. Essai sur la source des distorsions électorales 1970-1976*, Département de science politique, Université de Montréal, Note de recherche no 10, 1985.
- Carlos, S., «L'énigme de la carte électorale et du mode de scrutin», in Latouche, D. et al., (dir.), *Le processus électoral au Québec*, Montréal, Hurtubise-HMH, 1976, p. 239-263.
- CÉPAQ (Centre d'études politiques et administratives du Québec), *Le contrôle de l'administration et la réforme parlementaire*, Sainte-Foy, École nationale d'administration publique, 1984.
- Caron, Y., «Un homme, un vote?», in *Revue juridique Thémis*, vol. 2, 1967, p. 209-238.
- Champagne, M., «Les questions écrites dans le processus parlementaire», in *Politique*, no 2, 1982, p. 143-152.
- Charbonneau, P., «La Couronne. Essai sur les Canadiens français et la démocratie», in *Écrits du Canada français*, vol. 8, 1961, p. 11-53.

- Cliche, P., «Les élections provinciales dans le Québec de 1927 à 1956», in *Recherches sociographiques*, vol. 2, nos 3-4, 1961, p. 343-365.
- Cloutier, E. et D. Latouche, «Mais où est donc passée la science politique québécoise?», in Cloutier, E. et D. Latouche (dir.), *Le système politique québécois*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, p. 5-32.
- Cloutier, E., «À deux contre un : les jeux de la campagne référendaire et de la révision constitutionnelle», in *Québec: un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 65-81.
- Deschênes, G., *Le député québécois*, Québec, Assemblée nationale, 1979.
- Deschênes, G., *Les réformes parlementaires ou le mythe de Sisyphe*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, mars 1984.
- Gélinas, A., «Les parlementaires et l'administration publique au Québec», in *Revue canadienne de science politique*, vol. 1, no 2, 1968, p. 164-179.
- Gélinas, A., *Les parlementaires et l'administration au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969.
- Hamelin, J. et M. Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Éditions du Jour, 1962.
- Hamelin, M., *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974.
- Hare, J., «L'Assemblée législative du Bas-Canada 1792-1814 : députation et polarisation politique», in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, no 3, 1973, p. 361-395.
- Harmegnies, C., «Les commissions parlementaires à Québec», in *Cahiers de droit*, vol. 15, 1974, p. 73-146.
- Laforte, D. et A. Bernard, *La législation électorale au Québec, 1790-1967*, Montréal, Éditions Sainte-Marie, 1969.
- Landry, R., «La nouvelle analyse institutionnelle», in *Politique*, no 6, automne 1984, p. 5-32.

- Leclerc, M., *La science politique au Québec. Essai sur le développement institutionnel 1920-1980*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1982.
- Lemieux, V., «Les effets imprévus de la carte et de la loi électorales nouvelles», in *Socialisme* 66, nos 9-10, 1966, p. 107-118.
- Lemieux, V., «La redistribution électorale», in Fédération Libérale du Québec, *Pour une politique québécoise*, Montréal, Éditions du Jour, 1967, p. 135-142.
- Lemieux, V., M. Gilbert et A. Blais, *Une élection de réalignement. L'élection générale du 29 avril 1970 au Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1970.
- Lemieux, V., «Le système électoral», in Latouche, D. (dir.), *Premier mandat*, Montréal, Éditions de l'Aurore, tome 2, 1977, p. 171-179.
- Lemieux, V. et M. Lavoie, «La réforme du système électoral», in *Politique*, no 6, automne 1984, p. 33-50.
- Lovink, J.A.A., «Le pouvoir au sein du Parti libéral provincial du Québec, 1897-1936», in Pelletier, R. (dir.), *Partis politiques au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1976, p. 91-116.
- Macleod, A., «The Reform of the Standing Committees of the Quebec National Assembly : A Preliminary Assessment», in *Revue canadienne de science politique*, vol. 8, no 1, 1975, p. 22-39.
- Macleod, A., *Les commissions parlementaires et les groupes de pression à l'Assemblée nationale du Québec: évaluation d'une tentative de politique consultative parlementaire*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département de science politique, Note de recherche nos 6-7, 1977.
- Mallory, J.R., «The Royal Prerogative in Canada : The Selection of Successors to Mr. Duplessis and Mr. Sauvé», in *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 26, no 2, 1960, p. 314-319.
- March, J.G. et J.P. Olsen, «The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life», in *American Political Science Review*, vol. 78, no 3, 1984, p. 734-749.

- Massé-Tardif, M., «Le contrôle parlementaire des dépenses gouvernementales», in *Cahiers de l'ÉNAP*, no 6, septembre 1982, p. 83-213.
- Massicotte, L., «L'incidence partisane des inégalités de la carte électorale québécoise depuis 1900», in *Recherches sociographiques*, vol. 24, no 2, 1983, p. 155-170.
- Massicotte, L., «Une réforme inachevée : les règles du jeu électoral», in *Recherches sociographiques*, vol. 25, no 1, 1984, p. 43-81.
- Massicotte, L., «Le Parlement du Québec en transition», in *Administration publique du Canada*, vol. 28, no 4, 1985, p. 550-574.
- Massicotte, L., «Cohésion et dissidence à l'Assemblée nationale du Québec depuis 1867», in *Revue canadienne de science politique*, vol. 22, no 3, 1989a, p. 505-521.
- Massicotte, L., «Quebec. The Successful Combination of French Culture and British Institutions», in Levy, G. et G. White (dir.), *Provincial and Territorial Legislatures*, Toronto, University of Toronto Press, 1989b, p. 68-89.
- Massicotte, L., «Le financement des partis au Québec — Analyse des rapports financiers de 1977 à 1989», in Seidle, F. L. (dir.), *Le financement des partis et des élections de niveau provincial au Canada*, volume 3 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Montréal, Wilson & Lafleur, 1992a, p. 3-47.
- Massicotte, L., «La réforme de la procédure référendaire québécoise : réflexions sur quelques enjeux», in *Démocratie et référendum : La procédure référendaire*, Montréal, Québec/Amérique et Département de science politique de l'Université de Montréal, 1992b, p. 117-136.
- Massicotte, L. et A. Bernard, *Le scrutin au Québec. Un miroir déformant*, Montréal, Hurtubise HMH, 1985.
- Mellos, K. et D. Sankoff, «La régionalisation électorale et l'amplification des proportions», in *Revue canadienne de science politique*, vol. 11, no 3, 1973, p. 380-398.

- Morin, J.-Y., «Pour une nouvelle Constitution du Québec» in *Revue de droit de McGill*, vol. 30, no 2, 1985, p. 171-220.
- Orban, E., *Le Conseil législatif de Québec 1867-1967*, Montréal, Bellarmin, 1968.
- Orban, E., «La fin du bicaméralisme dans le Québec», in *Revue canadienne de science politique*, vol. 2, no 3, 1969, p. 312-326.
- Ouellet, L., «L'appareil gouvernemental et législatif», in Bergeron, G. et R. Pelletier (dir.), *L'État du Québec en devenir*, Montréal, Boréal, 1984, p. 267-292.
- Palda, K., «Does Advertising Influence Votes? An Analysis of the 1966 and 1970 Quebec Elections», in *Revue canadienne de science politique*, vol. 6, no 4, 1973, p. 638-655.
- Patenaude, P., «La publicité propagande électorale et référendaire au Québec», in *Revue du Barreau*, vol. 41, no 5, 1981, p. 1045-1053.
- Pelletier, R., «Le personnel politique», in *Recherches sociographiques*, vol. 25, no 1, 1984a, p. 83-102.
- Pelletier, R., «Les fonctions du député : bilan des réformes parlementaires à Québec», in *Politique*, no 6, automne 1984b, p. 145-164.
- Pelletier, R., «Du modèle australien au modèle canadien», in *Cahiers de Droit*, vol. 26, no 1, 1985, p. 111-124.
- Pelletier, R. et J. Crête, «Réalignements électoraux et transformations du personnel politique», in *Revue canadienne de science politique*, vol. 21, no 1, 1988, p. 3-33.
- Roberge, C.-A., «Le notaire-législateur», in *La Revue du notariat*, vol. 87, nos 1-2, 1984, p. 89-94.
- Sénécal, Y., «Les professions juridiques chez les parlementaires québécois, 1867-1982. Étude sur les rapports entre la formation juridique et la composition des Assemblées parlementaires», in *Revue du Barreau*, vol. 44, no 3, 1984, p. 545-567.
- Shepsle, K.A., «Studying Institutions. Some Lessons from the Rational Choice Approach», in *Journal of Theoretical Politics*, vol. 1, no 2, 1989, p. 131-147.

Thériault, Y., «Vingt ans de questions à l'Assemblée nationale du Québec», in *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 13, no 2, 1983, p. 1-33.